



UN PROJET HYDROÉLECTRIQUE
ENTRE L'ISÈRE ET L'AIN

Compte rendu du troisième atelier « La fabrique aux alternatives »

Lieu : CCIR AURA (32 quai Perrache à Lyon)

Date et horaire : Le mardi 16 janvier 2024, de 19h à 21h

Représentants du maître d'ouvrage :

- **David ZAJACZKOWSKI**, Attaché à la Direction Générale Industrie de la CNR, appui à l'équipe du projet Rhônergia
- **Nicolas GAY**, Chargé de développement ENR, CNR

Participants :

- **Laurent COGERINO**, LO PARVI
- **Philippe ECHARDOUR**, Citoyen (Saint-Romain-de-Jalionas) et Collectif STOP BARRAGE
- **Alban FAUCHÉ**, Association des Amis des Moulins du Peillard
- **Michel ORTIZ**, Collectif STOP BARRAGE
- **Gilbert FORAY**, Collectif STOP BARRAGE
- **Joël GUERRY**, Sorti du Nucléaire Bugey (*en ligne*)

Serge GOUTEYRON, Préfet

Garants de la concertation : Jacques ARCHIMBAUD et Jean-Michel THORNARY, CNDP

Modératrice : Aurélie PICQUE, PARIMAGE

Présentation du dispositif

Aurélié PICQUE, modératrice, rappelle aux participants que ce troisième atelier est le dernier avant la réunion publique dédiée aux alternatives, qui aura lieu le mardi 23 janvier 2024 à Saint-Vulbas.

Jacques ARCHIMBAUD, garant désigné par la CNDP, introduit le dernier atelier « la fabrique aux alternatives ». Il s'agit de débattre de la faisabilité de projets alternatifs pensés par des acteurs du territoire. Il rappelle que la réunion ne vise pas à comparer les alternatives avec le projet Rhônergia mais à débattre des conditions de faisabilité des différentes alternatives. Il explique enfin qu'à l'issue de cet atelier, les porteurs d'alternatives seront invités à préparer leur intervention en vue de la réunion publique lors de laquelle ils présenteront leur(s) proposition(s) devant le grand public.

Présentation des alternatives et temps d'échanges

Laurent COGERINO, LO PARVI, indique parler au nom de LO PARVI, FNE, LPO, et L'ARPARA.

L'intervention de Laurent COGERINO est à retrouver sur le site de la concertation préalable : [Présentation de LO PARVI à l'atelier #3 de « La fabrique aux alternatives »](#).

Jacques ARCHIMBAUD, garant désigné par la CNDP, interroge Laurent COGERINO sur l'intérêt de l'implantation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques.

Laurent COGERINO, LO PARVI, explique qu'il s'agit de compensation et suppose que cette consommation de nouvelle électricité remplacera celle des énergies fossiles.

Philippe ECHARDOUR, Citoyen de Saint-Romain-de-Jalionas et membre du Collectif STOP BARRAGE, explique que, socialement, l'implantation de panneaux photovoltaïques sur toits est appréciée des citoyens contrairement aux barrages qui, selon lui, gâchent le paysage. Il estime que CNR a déjà la surface nécessaire pour installer des ombrières et que cela ne générerait aucun frais de raccordement au réseau électrique.

Jean-Michel THORNARY, garant désigné par la CNDP, revient sur la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques (ombrières, toitures, bâtiments agricoles, commerciaux, etc.). Il demande aux participants comment imaginer faire pour mettre tout le monde d'accord et avoir les 100 hectares annoncés par LO PARVI à disposition ?

Laurent COGERINO, LO PARVI, explique que l'implantation de panneaux photovoltaïques (PV) se ferait à travers les Centrales villageoises.

Philippe ECHARDOUR, Citoyen de Saint-Romain-de-Jalionas et membre du Collectif STOP BARRAGE, explique que ENGIE détient un savoir-faire en PV et une compétence reconnue à l'international.

Nicolas GAY, CNR, explique que le métier de CNR est aussi de faire du PV (au sol, flottant, sur bâtiments et sur ombrières et ombrières parking). Il ajoute qu'1 hectare de PV au sol équivaut à 1 MW et que le principal enjeu est donc lié au foncier.

Il interroge ensuite LO PARVI sur la façon dont il est envisagé, à travers les alternatives proposées, d'arriver à la même quantité d'énergie que ce qui est envisagé dans le cadre du projet Rhôneenergia ?

Laurent COGERINO, LO PARVI, revient sur les alternatives proposées, à savoir : l'optimisation et le suréquipement de l'existant ; l'efficacité énergétique et la sobriété ; la production d'électricité d'origine photovoltaïque ; et l'implantation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques.

Jean-Michel THORNARY, garant désigné par la CNDP, interroge sur l'origine du financement prévu pour l'optimisation des logements.

Laurent COGERINO, LO PARVI, explique qu'il est trop tôt pour répondre sur les formes juridiques et techniques des alternatives proposées.

Jacques ARCHIMBAUD, garant désigné par la CNDP, estime que ces alternatives se heurtent à des difficultés d'ingénieries.

Laurent COGERINO, LO PARVI, explique que les projets disséminés proposés par l'association répondent aux besoins fondamentaux de la population et que cela devrait être recevable pour l'Etat.

Jacques ARCHIMBAUD, garant désigné par la CNDP, affiche la nécessité que les hypothèses soient étudiées. Il rappelle l'engagement de la CNDP qui est d'inciter l'Etat et le maître d'ouvrage à trouver des solutions pour convoquer des expertises afin d'étudier les alternatives proposées.

Nicolas GAY, CNR, explique que CNR ne peut pas étudier toutes les alternatives proposées, comme celle de l'optimisation de la thermie des bâtiments ou celle qui concerne les bornes IRVE car CNR n'est pas expert de ces sujets. Il ajoute toutefois qu'il serait possible d'étudier l'option PV et l'amélioration de l'existant.

Laurent COGERINO, LO PARVI, interroge la CNDP au sujet des critères d'étude des alternatives proposées.

Jacques ARCHIMBAUD, garant désigné par la CNDP, répond que CNR et l'Etat ne sont pas les seules voies et moyens pour étudier les ingénieries des alternatives.

David ZAJACZKOWSKI, CNR, explique que d'une manière générale, CNR est à l'écoute pour discuter des alternatives car cela fait partie de l'exercice de la concertation. Il nuance en expliquant que CNR ne s'engage pas à prendre ces alternatives à sa charge.

Il explique par ailleurs que CNR n'a aucune objection à l'idée et au principe que d'autres énergies renouvelables soient développées puisque cela fait partie des activités de CNR hors concession du Rhône.

Gilbert FORAY, Collectif STOP BARRAGE, propose une alternative à l'aide de fours solaires, au développement de la géothermie et aux puits canadiens (ou puits provençal ou climatique).

Philippe ECHARDOUR, Citoyen de Saint-Romain-de-Jalionas et membre du Collectif STOP BARRAGE, explique ne pas avoir de données à fournir pour proposer des alternatives car la

période de fêtes n'était pas propice aux échanges. Il admet par ailleurs que CNR ne peut pas étudier toutes les alternatives proposées et estime devoir se concentrer sur l'implantation de PV.

Jacques ARCHIMBAUD, garant désigné par la CNDP, estime que les alternatives de LO PARVI et des Amis des Moulins du Peillard sont crédibles.

Michel ORTIZ, membre du collectif STOP BARRAGE Rhône-énergie : la proposition du collectif STOP BARRAGE est à retrouver sur le site de la concertation préalable : [Présentation du collectif STOP BARRAGE à l'atelier #3 de « La fabrique aux alternatives »](#) .

Alban FAUCHE, Les amis des moulins du Peillard : l'intervention d'Alban FAUCHE est à retrouver sur le site de la concertation préalable : [Présentation des Amis des moulins du Peillard à l'atelier #3 de « La fabrique aux alternatives »](#) .

David ZAJACZKOWSKI, CNR, interroge Alban FAUCHE sur les sites identifiés par l'association.

Alban FAUCHE, Les amis des moulins du Peillard, explique qu'il y a 100 sites identifiés et qu'il s'agit d'une estimation prudente. Selon lui, les 100 sites correspondent à 150 % de la production proposée par le projet Rhône-énergie.

Retrouvez la proposition d'alternatives de Sortir du Nucléaire Bugey sur le site de la concertation préalable : [Présentation de Sortir du nucléaire Bugey à l'atelier #3 de « La fabrique aux alternatives »](#) .